



tic&société

Vol. 15, N° 1 | 1er semestre 2021 | 2021

Logique algorithmique et reproduction sociétale: les médiations sociales saisies par les algorithmes

Logique algorithmique et reproduction sociétale : les médiations sociales
saisies par les algorithmes

Maxime OUELLET



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ticetsociete/5600>

DOI : [10.4000/ticetsociete.5600](https://doi.org/10.4000/ticetsociete.5600)

Éditeur

Association ARTIC

Édition imprimée

Pagination : 1-7

Référence électronique

Maxime OUELLET, « Logique algorithmique et reproduction sociétale : les médiations sociales saisies par les algorithmes », *tic&société* [En ligne], Vol. 15, N° 1 | 1er semestre 2021 | 2021, mis en ligne le 20 mai 2021, consulté le 22 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ticetsociete/5600> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ticetsociete.5600>

Licence Creative Commons

LOGIQUE ALGORITHMIQUE ET REPRODUCTION SOCIÉTALE : LES MÉDIATIONS SOCIALES SAISIES PAR LES ALGORITHMES

Dans la foulée des travaux critiques sur le Big Data (Mondoux et Ménard, 2018), l'économie de l'attention (Citton, 2014) et la gouvernementalité algorithmique (Rouvroy et Berns, 2013), ce numéro thématique de *Tic & société* porte sur l'analyse du phénomène des données massives en tant que dispositif algorithmique de collecte et d'accumulation de celles-ci, permettant leur traitement par des mécanismes d'intelligence artificielle (IA) tels que l'apprentissage-machine, l'apprentissage-profond, le *data-mining*, etc. Plus spécifiquement, ce numéro entend interroger les conséquences de ces dispositifs d'automatisation de la production, de la circulation et de la consommation des données sur les modalités de reproduction de la société.

D'emblée, il convient de rappeler que l'actuel processus de numérisation de l'ensemble des sphères de la pratique sociale, tantôt qualifié de « révolution numérique » ou encore de « quatrième révolution industrielle », s'inscrit dans le cadre des mutations générales qui ont cours au sein des sociétés capitalistes avancées depuis le milieu du siècle dernier. Le premier article que je signe à titre de coordinateur de ce numéro cherche à poursuivre cette réflexion globale portant sur le rôle des nouvelles logiques algorithmiques dans les transformations des diverses médiations qui participent à la reproduction des sociétés. Plus qu'une simple revue de littérature portant sur les théories critiques du numérique, il s'agit de saisir, dans une perspective dialectique, les fondements sociohistoriques des catégories centrales qui sont mobilisées dans le domaine de l'intelligence artificielle : la communication, la commande, le contrôle et l'information. L'intention est de poser les bases conceptuelles de l'élaboration d'une théorie critique de la gouvernance algorithmique en montrant comment les développements contemporains de l'intelligence artificielle participent à une disqualification de la lettre au profit du nombre, c'est-à-dire à la substitution de la langue par le code (informatique). Sur le plan sociopolitique, cette mutation conduit à la mise en place d'une nouvelle forme de régulation de la pratique sociale, la gouvernance algorithmique, qui repose sur un processus d'automatisation de la production de connaissances. En ce sens, la gouvernance algorithmique vient court-circuiter les médiations culturelles-symboliques et politico-institutionnelles qui permettaient la reproduction des sociétés modernes, transformant ainsi ces dernières en un système cybernétique de transmission de

l'information. Dans ce contexte, la tâche de la théorie critique consiste non seulement à déréifier les dispositifs algorithmiques, notamment en dévoilant les rapports sociaux de domination qui y sont sous-jacents, mais également à défendre le caractère normatif des médiations symboliques et politiques qui participent à la reproduction de la société comprise comme une totalité.

Les cinq articles du présent numéro poursuivent cette réflexion et s'articulent autour des quatre dimensions suivantes :

1. Épistémologique

Alors que la science moderne se caractérise par une recherche de connaissances réflexives de la réalité fondées sur un idéal de vérité, dans la (techno)science postmoderne, traversée par une logique de marchandisation et de numérisation de la connaissance (Lyotard, 1979; Stiegler, 2012), le nouveau critère de validation du savoir ne serait plus la raison, mais plutôt la performativité. Dans ce contexte, les nouveaux outils de traitement des données massives ont la prétention de saisir immédiatement le réel sans passer par la médiation des théories scientifiques (Anderson, 2008). Quelles sont les conséquences sociales de cette transformation épistémologique? Comment réactiver les conditions de possibilité de la critique sociale, dans la mesure où ces dispositifs prétendent produire des normes qui seraient l'expression immédiate du réel? Assistons-nous à une crise des régimes de vérité (Rouvroy et Stiegler, 2015) ou entrons-nous plutôt dans un nouveau régime de post-vérité (Harsin, 2015)

L'article de **Baptiste Rappin** remonte aux sources épistémologiques de cette mutation, qui a été qualifiée de « gouvernementalité algorithmique » (Rouvroy et Berns, 2013) ou encore de « société automatique » (Stiegler, 2015), à partir de l'analyse heideggerienne du concept d'information. Selon Rappin, le concept d'information, qui a d'abord été développé par la cybernétique, tire son origine du projet de mathématisation du réel aux fondements de la science moderne. Le concept d'information renvoie en ce sens à la réduction du langage à la donnée, laquelle a rendu possible la révolution managériale et cybernétique. Le projet révolutionnaire du cybermanagement (Musso, 2017) a consisté à substituer une logique organisationnelle aux médiations institutionnelles. Ce constat amène Rappin à émettre l'hypothèse suivante :

« [à] savoir que la cybernétique développe un projet proprement révolutionnaire de destitution généralisée (Rappin, 2019). En effet, toutes les institutions, qu'elles soient culturelles comme la famille, ou politiques comme le droit, représentent des médiations inutiles entre les individus; en tant que telles, elles sont en effet à

la fois aliénantes, en ce qu'elles privent l'être humain d'un accès direct à autrui et au réel, et inefficaces, car elles ralentissent le circuit qui part de soi et parvient à l'altérité en empruntant le chemin détourné d'un tiers. Dans un monde univoque gouverné par la logique du calcul algorithmique, dans lequel la déduction se substitue à la symbolisation, les individus sont sommés de s'adapter en temps réel aux conditions de leur milieu, ils sont contraints d'interagir directement avec autrui, sur le mode de l'ajustement mutuel, évoluant ainsi dans un plan horizontal d'immanence au sein duquel logique algorithmique et logique contractuelle se renforcent l'une l'autre ».

2. Culturel-symbolique

Non seulement le langage consiste en la principale médiation symbolique qui rend possible l'accès à la connaissance de la réalité, mais il s'agit également du moyen à partir duquel les sociétés produisent du sens. Si, sur le plan épistémologique, la réduction de la langue à la donnée informatique opérée par la cybernétique conduit à la domination de ce que Lazzarato (2006) nomme des sémiotiques machiniques/a-signifiantes, l'article de **Samuel Cossette** montre comment ce processus d'automatisation du langage affecte les modalités générales de reproduction sociale. L'analyse porte plus spécifiquement sur les récents développements dans le domaine de l'*argumentation mining*, un champ de recherche à la rencontre du Big Data et de la linguistique computationnelle. L'ambition de l'*argumentation mining* consiste à détecter automatiquement la structure argumentative d'un texte afin de prendre des décisions plus rapides et efficaces. En retraduisant sous une forme algorithmique les différents arguments qu'on retrouve au sein des débats politiques, l'*argumentation mining* permettrait non seulement d'éviter les équivoques qui sont propres au langage humain, mais, plus fondamentalement, de tirer automatiquement une conclusion de leur logique argumentative. Selon Cossette, si l'*argumentation mining* participe d'une logique post-politique propre à la gouvernementalité algorithmique, il n'en demeure pas moins que le langage humain dépasse encore aujourd'hui grandement ce qu'il est possible de traiter de façon informatique. L'auteur conclut en ce sens que c'est dans la dimension symbolique et affective particulière au langage humain qu'on peut trouver les ressources pour résister à la raison algorithmique.

Comme le notent dans leur article **David Myles** et **Martin Blais**, cette opposition traditionnelle entre les affects et la raison tend de plus en plus à s'estomper dans le contexte de la médiation algorithmique des rencontres amoureuses. Le texte porte sur une analyse des guides-conseils développés autour de l'application de

rencontres amoureuses Tinder. Les auteurs montrent que ces guides invoquent généralement l'opacité des algorithmes de Tinder pour inciter leurs utilisateurs à « hacker » l'application. La notion de « hack » ne renvoie pas ici à la capacité des utilisateurs à manipuler le système informatique, mais plutôt à « l'importance pour les usagers de moduler leurs comportements afin de les rendre plus algorithmiquement intelligibles, et ce, notamment en fonction de leur genre ». Dans ce contexte s'opère une double rationalisation de la rencontre amoureuse, d'une part au moyen de « l'assignation d'un caractère rationnel et scientifique aux technologies numériques qui introduiraient une logique de la raison dans une sphère généralement associée à la déraison et à la passion » et, d'autre part, par « le souci de rationaliser la recherche de partenaire, de la rendre efficace en promettant une relation épanouissante à condition de savoir tirer profit des algorithmes nouvellement mis en place ». En ce sens, concluent les auteurs, les algorithmes de Tinder participent à la reproduction d'une économie spéculative des rencontres amoureuses.

3. Médiatique

Comme le montrent plusieurs articles de ce numéro, les discours politiques au sein des médias socionumériques sont automatisés, tant sur le plan de la production que sur ceux de la distribution et de la consommation. Le microciblage des comportements individuels semble éloigner les citoyens des valeurs collectives qui sont constitutives d'un monde commun (le cas de Cambridge Analytica) et confine les sujets dans une dynamique de personnalisation, avec les chambres d'écho et les bulles de filtre (Jacobson *et al.*, 2016). De plus, l'espace public « numérique » doit désormais composer avec la prolifération d'opinions, de rumeurs et de fausses nouvelles, sans compter les ingérences interétatiques (Shorey et Howard, 2016). Il convient donc de mettre en question les conséquences des diverses manifestations que provoque la gouvernementalité algorithmique sur l'espace public

Dans cette optique, l'article d'**Arnaud Claes et de ses coauteurs** approfondit la critique de l'hyperpersonnalisation des contenus médiatiques en l'opérationnalisant dans deux cas d'étude, l'un portant sur l'appropriation des systèmes de recommandation par les jeunes dans le cadre de leur consommation médiatique, l'autre portant sur la modélisation de dispositifs algorithmiques alternatifs qui permettraient d'accroître la diversité des contenus. Les auteurs montrent que le phénomène des bulles de filtre constitue une forme d'aliénation dans le sens où la définit Simondon (2012), c'est-à-dire comme une absence de culture technique. Pour contrer ce phénomène, ils plaident en faveur d'une « acculturation technique » qui permettrait de s'émanciper de cette aliénation induite par les

algorithmes. Leur étude fait la promotion d'un changement technique visant l'affirmation plutôt que la négation sociale (Roqueplo, 1983). Cette « acculturation technique » devrait passer par une sensibilisation aux enjeux de la diversité informationnelle dans l'espace public, notamment auprès des ingénieurs chargés d'implémenter les systèmes de recommandation. L'éducation aux médias est également une des solutions préconisées puisqu'elle permettrait aux usagers de s'investir davantage dans les contrats de lecture qu'ils négocient avec les dispositifs algorithmiques.

4. Éthico-politique

Plusieurs articles de ce numéro décrivent comment la mise en place de procédures automatisées de régulation sociale s'inscrit dans le passage de l'idée moderne de gouvernement vers ce qu'Alain Supiot (2015) a nommé une gouvernance par les nombres et Rouvroy et Berns (2013), une « gouvernementalité algorithmique ». Serions-nous en train de passer d'un état de droit à un état de fait? Comment penser la praxis politique dans le contexte où ces dispositifs visent à contourner la capacité des peuples à institutionnaliser leurs finalités normatives sous forme de lois

L'article de **Frédéric Bruneault** et **Andréane Sabourin Laflamme** apporte justement une réflexion sur les principales théories éthiques qui cherchent à encadrer d'un point de vue normatif les développements contemporains de l'intelligence artificielle. Dans la mesure où une véritable industrie de l'éthique de l'intelligence artificielle est en train de se mettre en place (avec, par exemple, la *Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle*), les auteurs cherchent à éclairer les présupposés philosophiques qu'on retrouve derrière les principales perspectives dans le domaine de l'éthique de l'intelligence artificielle. Les débats éthiques en IA sont en effet polarisés entre deux positions que les auteurs qualifient d'une part de substantialiste et d'autre part de déflationniste. Si la position substantialiste repose sur une conception déterministe selon laquelle la technique se développerait de manière autonome, engendrant ainsi la crainte d'une potentielle destruction de l'humanité, la perspective déflationniste repose quant à elle sur une vision instrumentale qui tire son fondement philosophique de la tradition libérale pour qui l'individu est un acteur rationnel. Or, ces deux perspectives reposent sur des conceptions acritiques de la technique qui ignorent les rapports de pouvoir impliqués dans le développement du numérique et de la gouvernance algorithmique. C'est pourquoi les auteurs privilégient la perspective informationnaliste développée par le philosophe Luciano Floridi. Cette approche permettrait : « 1- [d]éviter les positions

Logique algorithmique et reproduction sociétale : Les médiations sociales saisies par les algorithmes

substantialiste et instrumentaliste en développant une perspective en EIA [éthique de l'intelligence artificielle] qui soit *raisonnablement déflationniste*, tout en permettant de 2- situer les enjeux éthiques liés au déploiement de l'IA dans le cadre sociopolitique associé à l'ubiquité des TIC dans nos sociétés et [de] 3- repenser les cadres théoriques de l'éthique normative classique pour les mettre à jour et élaborer une explication cohérente des assises théoriques de la position défendue en EIA ». Finalement, si l'intelligence artificielle semble s'imposer comme « l'Enjeu du siècle », pour reprendre la formule d'Ellul (Sadin, 2018), nous espérons que les textes réunis dans le cadre de ce numéro de *Tic & société* permettront de nourrir la réflexion critique sur cette « révolution silencieuse ».

Bibliographie

Anderson, C. (2008). The end of theory: The data deluge makes the scientific method obsolete. *Wired*. Repéré à http://www.wired.com/science/discoveries/magazine/16-07/pb_theory

Citton, Y. (dir.) (2014). *L'économie de l'attention : Nouvel horizon du capitalisme?* Paris, France : La Découverte.

Harsin, J. (2015). Regimes of Posttruth, Postpolitics, and Attention Economies. *Communication, Culture & Critique*, 8(2), 327-333.

Jacobson, S., Myung, E. et Johnson, S. (2016). Open media or echo chamber: the use of links in audience discussions on the Facebook Pages of partisan news organizations. *Information, Communication & Society*, 19(7), 875-891.

Lazzarato, M. (2006). Le « pluralisme sémiotique » et le nouveau gouvernement des signes. Repéré à <http://eipcp.net/transversal/0107/lazzarato/fr>

Lyotard, J.-F. (1979). *La condition postmoderne : Rapport sur le savoir*. Paris, France : Éditions de Minuit.

Mondoux, A. et Ménard, M. (dir.) (2018). *Big data et société : Industrialisation des médiations symboliques*. Montréal, Canada : Presses de l'Université du Québec.

Musso, P. (2017). *La religion industrielle : Monastère, manufacture, usine : Une généalogie de l'entreprise*. Paris, France : Fayard.

Rappin, B. (2019). De la révolution managériale au management révolutionnaire. *Le Philosophoire*, (51), 187-202.

Roqueplo, P. (1983). *Penser la technique : Pour une démocratie concrète*. Paris, France : Éditions du Seuil.

Rouvroy, A. et Berns, T. (2013). Gouvernamentalité algorithmique et perspectives d'émancipation : Le disparate comme condition d'individuation par la relation? *Réseaux*, 177(1), 163-196.

Rouvroy, A. et Stiegler, B. (2015). Le régime de vérité numérique. *Socio*, (4), 113-140.

Sadin, E. (2018). *L'intelligence artificielle ou L'enjeu du siècle : anatomie d'un antihumanisme radical*. Paris, France : L'échappée.

Shorey, S. et Howard, P. (2016). Automation, Big Data and politics: A research review. *International Journal of Communication*, 10, 5032-5055.

Simondon, G. (2012). *Du mode d'existence des objets techniques*. Paris, France : Aubier.

Stiegler, B. (2012). *États de choc : Bêtise et savoir au XXI^e siècle*. Paris, France : Mille et une nuits.

Stiegler, B. (2015). *La société automatique*. Paris, France : Fayard.

Supiot, A. (2015). *La gouvernance par les nombres*. Paris, France : Fayard.